



Organisé par la direction des Archives diplomatiques  
avec le soutien des rectorats de Nantes et Créteil

*Inscriptions jusqu'au 30 octobre 2020 / remise des productions jusqu'au 19 février 2021*

## Dossier documentaire - Lycées

Vous êtes plénipotentiaire\* de la France ou des États-Unis lors de la signature des traités de Paris et de Versailles le 3 septembre 1783. À l'occasion d'une réception que vous organisez, vous louez le succès de la France et des États-Unis de l'Amérique septentrionale et vous présentez les relations diplomatiques futures.

### Points du programme

#### Classes de seconde

#### Thème 3. L'État à l'époque moderne : France et Angleterre

#### Chap. 2. Le modèle britannique et son influence

- Le retournement par les colons américains des valeurs anglaises contre leur métropole
  - La rédaction d'une constitution et ses enjeux
  - Les limites de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique...)
- Point de passage : Washington, premier président des États-Unis

### Sources utilisées

- Collection des traités (Archives diplomatiques – La Courneuve)
- Archives des légations de France à Philadelphie et Copenhague, du consulat de France à Boston et de l'agence de la Marine à Madrid (Archives diplomatiques – Nantes).

L'orthographe du XVIII<sup>e</sup> siècle a été conservée pour la transcription des documents. Les termes suivis d'un astérisque [\*] sont repris dans le lexique à la fin du dossier.

### Plan du dossier

Documents : p. 2 à 26

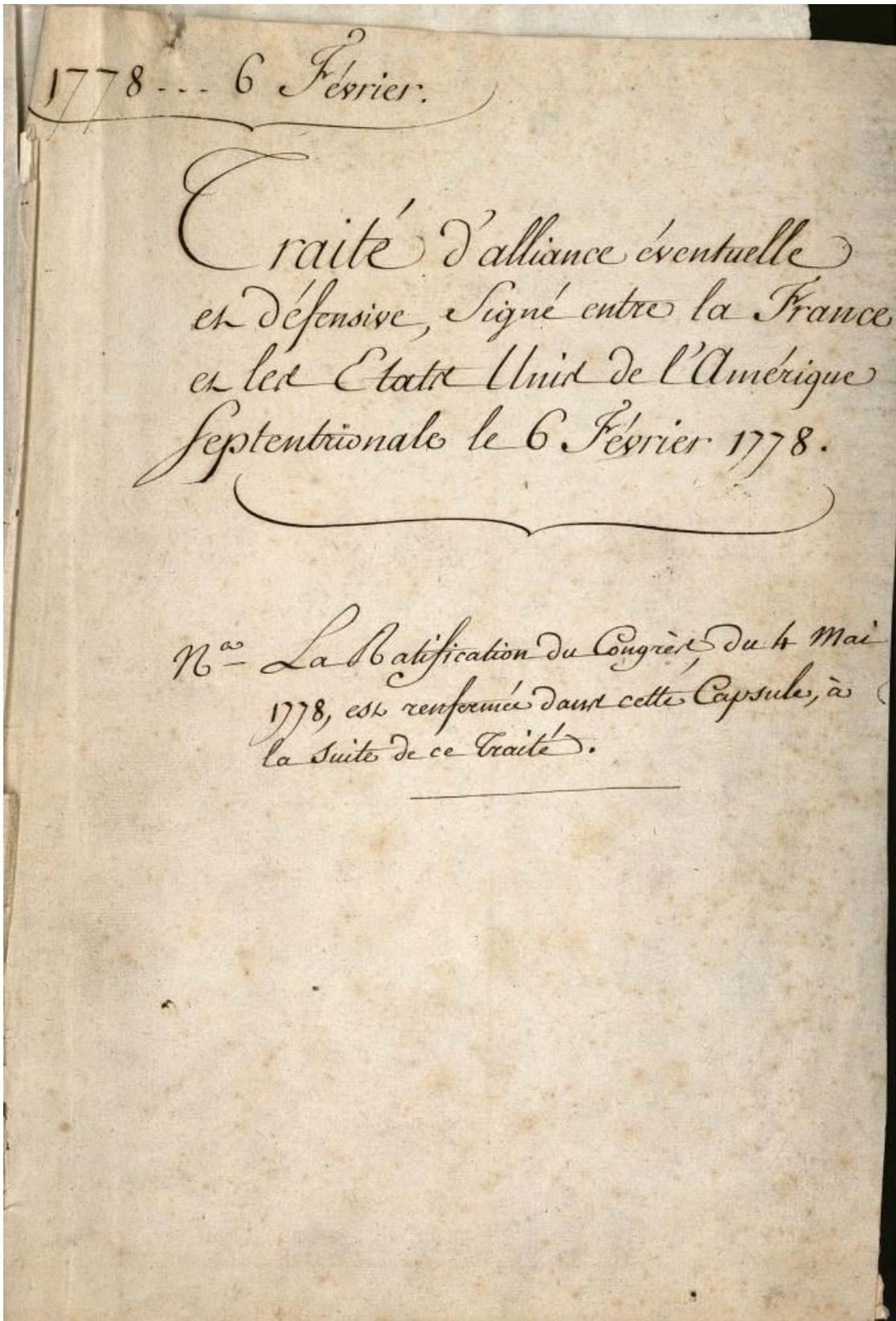
Lexique : p. 26

Biographies : p. 27

Chronologie indicative : p. 27

Doc. 1 - Traité entre le Roi de France et les États-Unis le 6 février 1778 (extrait, TRA17780011)

Le même jour est conclu un traité d'amitié et de commerce, non reproduit ici.



## Treaty of Alliance

The most Christian King and the United States of North America to wit New Hampshire, Massachusetts Bay, Rhode Island, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvania, Delaware, Maryland, Virginia, North Carolina, South Carolina and Georgia, having this Day concluded a Treaty of Amity and Commerce for the reciprocal advantage of their Subjects & Citizens have thought it necessary to take into consideration the means of strengthening these engagements, & of rendering them useful to the safety and tranquility of the two parties, particularly in case Great Britain in resentment of that connection & of the good correspondence which is the Object of the said Treaty should break the Peace with France, either by direct hostilities or by hindering her Commerce and Navigation, in a manner contrary to the Rights of Nations, and the Peace subsisting between the two Crowns; and his Majesty and the said United States having resolved in that case to join their Councils and Efforts against the Enterprises of their common Enemy, the respective Plenipotentiaries empowered to concert the clauses and conditions proper to fulfil

## Traité d'alliance éventuelle et défensive

Le Roi Très Chrétien et les États unis de l'Amérique Septentrionale, savoir New Hampshire, la Baye de Manachumet, Rhode-Island, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Virginie, Caroline Septentrionale, & Caroline méridionale et Georgie, ayant conclu ce jour d'huy un Traité d'amitié, de bonne intelligence et de commerce pour l'avantage réciproque de leurs Sujets et Citoyens, ils ont eu devoir prendre en considération les moyens de renouer leurs liaisons, et de les rendre utiles à la Sécurité et à la tranquillité des deux Parties, et notamment dans le cas où la Grande Bretagne, en haine de ces mêmes liaisons et de la bonne correspondance qui forment l'objet du dit Traité, se porteroit à rompre la paix avec la France, soit en l'attaquant, soit en troublant son Commerce et sa navigation, d'une manière contraire au droit des gens et à la paix subsistante entre

The said Intentions have after the most mature deliberation concluded and Determined on the following Articles.

### Art. 1.

If War should break out between France and Great Britain, during the continuance of the present War between the United States & England his Majesty and the said United States shall make it a common cause and aid each other mutually with their good Offices, their Councils and their forces, according to the exigence of conjunctures as becomes good and faithful Allies.

### Art. 2.

The essential and direct End of the present defensive alliance is to maintain effectually the Liberty, sovereignty and independance absolute and unlimited of the said United States as well in matters of Government as of Commerce.

Les deux Couronnes, et Sa Majesté et les dits Etats unis ayant résolu éventuellement d'unir, dans le cas prévu, leurs conseils et leurs efforts contre les entreprises de leur ennemi commun, les Plenipotentiaires respectifs, chargés de concert les clauses et conditions propres à remplir leurs intentions, ont, après la plus mure délibération, conclu et arrêté les points et articles qui suivent

### Article premier

Si la guerre éclate entre la France et la Grande Bretagne, pendant la durée de la guerre actuelle entre les Etats unis et l'Angleterre, Sa Majesté et les dits Etats unis feront cause commune, et s'entraideront mutuellement de leurs bons offices, de leurs Conseils et de leurs forces, selon l'exigence des conjonctures, ainsi qu'il convient à de bons et fidèles Allies.

### Article Second.

Le but essentiel et direct de la présente alliance défensive est de maintenir efficacement la liberté, la souveraineté et l'indépendance absolue et illimitée des dits Etats unis tant en matière politique, que de commerce.

Art. 6.

The most Christian King renounces forever the possession of the Islands of Bermudas as well as of any part of the Continent of North America which before the Treaty of Paris 1763, or in virtue of that Treaty were acknowledged to belong to the Crown of Great Britain, or to the united States heretofore called British Colonies or which are at this time, or have lately been under the Power of the King and Crown of Great Britain.

Art. 7.

If his most Christian Majesty shall think proper to attack any of the Islands situated in the Gulph of Mexico, or near that Gulph which are at present under the power of Great Britain all the said Isles in case of success shall appertain to the Crown of France.

Art. 8.

Neither of the two parties shall conclude either Truce or Peace with Great Britain, without the formal Consent of the other first obtained, and they mutually engage not to lay down their Arms until the Dependance of the united States

ou seront dépendantes des dits Etats-unis.

Article Six.

Le Roi très Chrétien renonce à posséder jamais les Bermudes, ni aucune des parties du Continent de l'Amérique Septentrionale qui, avant le Traité de Paris de mil sept cent soixante trois, ou en vertu de ce Traité, ont été reconnues appartenir à la Couronne de la Grande Bretagne ou aux Etats-unis, qu'on appelleroit ci devant Colonies Britanniques, ou qui sont maintenant ou ont été récemment sous la juridiction et sous le pouvoir du Roi et de la Couronne de la Grande Bretagne.

Article Sept.

Si Sa Majesté très Chrétienne juge à propos d'attaquer aucune des Isles situées dans le Golphe de Mexique ou près du dit Golphe, qui sont actuellement au pouvoir de la Grande Bretagne, toutes les dites Isles, en cas de succès, appartiendront à la Couronne de France.

Article huit.

Aucune des deux Parties ne pourra conclure ni trêve ni paix avec la Grande Bretagne sans le consentement préalable et formel de l'autre partie, et elles s'engagent mutuellement à ne mettre bas les armes, que lorsque

shall have been formally or tacitly assured by the Treaty or Treaties that shall terminate the War.

l'indépendance des dits Etats-unis aura été assurée formellement ou tacitement par le Traité ou les Traités qui termineront la guerre.

England shall have ascertained  
their Possessions

Art. 13.

The present Treaty shall be  
ratified on both sides and the  
ratification shall be exchanged  
in the space of six months  
or sooner if possible

In Faith whereof the respective  
Plenipotentiaries to wit on the  
part of the most Christian King  
Louis Alexander Gerard royal  
Syndic of the City of Strasbourg  
and Secretary of His Majesty's  
Council of State, and on the  
part of the United States  
Benjamin Franklin  
Deputy to the General Congress  
from the State of Pennsylvania  
and President of the Convention  
of the same State, Silas Deane  
heretofore Deputy from the  
State of Connecticut & Arthur  
Lee Counsellor at Law have  
signed the above Articles both  
in the French and English  
Languages, declaring moreover  
that the present Treaty  
was originally composed and  
concluded in the French Lan-  
guage and they have thereunto  
affixed their Seals.

Done at Paris, this Sixth Day of  
February one thousand seven hundred  
and seventy eight  
L. A. Gerard  
B. Franklin

de la guerre actuelle entre les Etats-unis  
et l'Angleterre, aura fixé leurs  
possessions.

Article treize.

Le present Traité sera ratifié de  
part et d'autre et les ratifications  
seront échangées dans l'espace de  
six mois ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi les Plenipotentiaries  
respectifs Sçavoir de la part du Roi  
Cristien les S<sup>rs</sup> Conrad, Alexandre  
Gerard Syndic royal de la ville de  
Strasbourg et Secrétaire du Conseil d'Etat  
de Sa Majesté, et de la part des Etats-  
unis les S<sup>rs</sup> Benjamin Franklin Député  
au Congrès général de la part de l'Etat  
de Pensilvanie et Président de la Convention  
du même Etat, Silas Deane cy devant  
Député de l'Etat de Connecticut et  
Arthur Lee Counsellor es Loix ont  
signé les articles ci dessus, tant en  
langue françoise qu'en langue angloise,  
déclarant néanmoins que le présent  
Traité a été originairement rédigé et  
arrêté en langue françoise, et ils l'ont  
muni du cachet de leurs armes.

Fait à Paris le sixième jour du mois de  
février mil sept cent soixante et huit.

Silas Deane

Arthur Lee



**Doc. 2 – Dépêche de Vergennes, secrétaire d'État\* des Affaires étrangères au ministre\* de France à Copenhague, 17/9/1778 (170PO/1/1).**

À Versailles le 17 septembre 1778

[...] Nous avons été directement instruits, Monsieur, que les Anglais ont commencé à visiter les navires danois et à saisir ceux qui se sont trouvés chargés de marchandises appartenant aux sujets du Roi. Je vous ai déjà fait connaître la manière dont Sa Majesté envisageait cette infraction au droit des gens et les suites qu'elle pourrait avoir pour la navigation danoise si la Cour de Copenhague ne s'occupait pas sérieusement de faire respecter son pavillon. Les Anglais ayant exercé les mêmes violences contre des vaisseaux suédois, hollandais, prussiens et hambourgeois, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne s'élève une clameur générale contre eux ; mais l'exemple du passé doit avoir appris que ce ne seront pas les bonnes raisons qui forceront la Cour de Londres à renoncer au système qu'elle s'est fait de fermer toute issue au commerce de France aux dépens même des puissances neutres qui seront assez faibles pour souffrir qu'on viole envers elles les lois de la mer. Dans la dernière guerre le Danemark et la Suède s'unirent pour faire respecter leur pavillon\* et elles y réussirent jusqu'à un certain point. La circonstance actuelle peut leur faire une nécessité de recourir au même moyen pour éviter les avanies journalières que les Anglais feraient à leurs navigateurs.

Le Roi espère, Monsieur, que ces deux cours prendront de concert les mesures les plus efficaces pour rendre la liberté à leur pavillon et Sa Majesté vous donne l'ordre de faire tout ce qui dépendra de vous pour engager M. le comte de Bernstorff à s'occuper instamment de cet objet. Elle ne doute pas que le roi de Suède ne se prête avec plaisir à faire cause commune avec Sa Majesté Danoise dans une chose qui intéresse également les deux couronnes et que par leur réunion ces deux princes ne se procurent de la part de l'Angleterre ce que peut-être elle leur refuserait s'ils agissaient séparément.

Il y a d'autant plus lieu de croire qu'ils y réussiraient que l'Angleterre n'est pas comme dans la dernière guerre enflée de ses succès, que cette puissance doit craindre avec raison de s'attirer de nouveaux ennemis et qu'elle n'est pas en mesure de leur donner la loi. D'ailleurs le règlement que l'on pourrait obtenir dans ce moment ferait une planche pour l'avenir qui tournerait dans tous les temps à l'avantage des puissances qui auraient eu la noble fermeté de se le procurer.

Il est inutile, Monsieur, que je répète ce qui vous a déjà été dit sur la ferme intention où est le Roi de ne pas passer le terme de six mois fixé dans l'ordonnance que Sa Majesté a fait publier pour évoquer l'article concernant la liberté des marchandises ennemies trouvées sur les vaisseaux neutres. Si l'Angleterre n'adopte pas le même principe et ne s'y conforme pas, Sa Majesté ne pourrait agir autrement sans anéantir le commerce de son royaume et donner à ses ennemis un avantage qui lui deviendrait funeste.

J'ai fait sentir au ministre danois que le mémoire que ce ministre m'avait remis pour demander qu'il fut fait une mention spéciale de la liberté du commerce des navires danois conformément au traité de 1742 offrait, si nous voulions y répondre, beaucoup plus de questions à résoudre qu'il ne l'avait cru, et que dans le moment présent il devait suffire à sa cour que les navires danois jouissent de toute la liberté que leur donne la nouvelle ordonnance de Sa Majesté ainsi qu'à ceux des autres

puissances neutres. Il y a apparence que M. le comte de Bernstorff a jugé à propos de ne pas insister sur l'objet du mémoire puisque M. le baron de Blome ne m'en a plus parlé.

Le Roi a bien voulu, Monsieur, donner l'ordre de relâcher quelques matelots danois pris sur un bâtiment de guerre anglais sorti depuis huit jours de Portsmouth. C'est un acte de complaisance par lequel Sa Majesté a voulu donner au Roi de Danemark une preuve du peu de disposition où elle est de se rendre difficile dans les petites affaires auxquelles la guerre pourra donner lieu mais qui ne doit pas tirer à conséquence.

Ce que vous dites, Monsieur, des dispositions de M. le comte de Bernstorff dans la circonstance est bien fait pour donner au roi une bonne idée de la justesse d'esprit de ce ministre. Toutes les puissances qui naviguent sur l'océan doivent faire des vœux pour que la France en abaissant l'Angleterre rétablisse la liberté de la mer, et les Danois accoutumés à essuyer de la part des Anglais des hauteurs et des injustices ne sont pas des moins intéressés à ce que la guerre actuelle mette un terme au despotisme d'une puissance qui a pour principe de n'écouter d'autres lois que son ambition et son avidité.

Je suis très parfaitement, Monsieur, entièrement à vous.

De Vergennes.

**Doc. 3 – Dépêche de M. Gérard, ministre de France à Philadelphie à M. Plombard, consul\* de France à Charleston, 12/4/1779 (518PO/1/13).**

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le treize mars. Celle qui la précédait et où vous parliez de la levée d'un bataillon de français m'était parvenue dans son temps, mais supposant que ce projet n'était pas encore [mot illisible] je ne vous ai pas répondu sur cet objet des détails que vous venez de me demander m'engageant à vos expliquer sans délai ultérieur ma façon de penser. J'applaudis infiniment, Monsieur, aux sentiments que la nation\* a manifestés dans cette occasion et aux dispositions qu'elle a montré de déférer aux propositions de Monsieur le gouverneur de la Caroline. J'espère que le résultat de sa résolution aura été conforme. Rien ne pourrait lui faire plus d'honneur aux yeux de sa propre nation ainsi qu'à ceux des américains confédérés que de se dévouer à la défense d'un peuple lié avec la France par des engagements solennels et rien ne pourra contribuer plus efficacement à établir entre les individus des nations respectives des liaisons que l'estime et la confiance rendront également utiles et solides.

J'exhorterais donc la nation à donner l'exemple glorieux de prouver que les français savent être amis si leurs propres sentiments ne m'avaient pas prévenus, et je me borne à les assurer que je me ferai un devoir de rendre compte au roi de leur zèle et de leur conduite. Je suis d'ailleurs bien persuadé que ce sentiment tiendra lieu de connaissances militaires à ceux qui n'ont pas été à portée de les acquérir et que l'honneur et la bravoure innée des français ne périront pas entre leurs mains.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien, après avoir communiqué une lettre à la nation déclarer ma façon de penser à Monsieur Rutledge ou à tel chef du gouvernement que vous jugerez convenable. Vous voudrez bien ajouter que je me fais un plaisir de concourir autant qu'il est en moi à donner

cette preuve d'amitié et d'attachement à l'Etat de la Caroline, membre d'une alliance que sa Majesté chérit au point d'employer toutes ses forces pour lui procurer l'indépendance et assurer son bonheur ; mais Monsieur vous ferez entendre en même temps que comme chef de la Nation en Amérique, je suis trop jaloux de l'honneur qui doit résulter de la résolution volontaire de s'exposer pour la défense de l'Etat qu'elle habite pour ne pas constater publiquement que la déférence qu'elle montre est purement de son choix. Je pense même, Monsieur, qu'il est bon d'insérer la même déclaration dans vos registres.

Je ne puis pas présumer, Monsieur, que cette insinuation donnée occasionnera aucune réclamation, en tous cas vous pourrez observer en général que le commerce doit trouver protection dans tous les Etats où il est admis, que les individus qui s'expatrient momentanément pour cet objet ne deviennent sujets de la puissance locale qu'en acquérant les droits de citoyen. Qu'alors seulement ils sont sujets aux mêmes charges que les citoyens naturels parce qu'ils participent aux mêmes bénéfices, qu'à la vérité de la convention qui doit fixer la manière de traiter les négociants respectifs en France et en Amérique n'est point encore conclue mais qu'en prétendant user d'autorité, le gouvernement de la Caroline méridionale donnera à la France un juste motif d'assujettir les américains qui y débarquent aux mêmes charges ; au reste si l'on persistait malgré ces considérations à prétendre un droit de contrainte, vous ferez tous vos efforts pour empêcher que cet incident ne refroidisse le zèle des français. Il suffira à tous égards de faire un acte de protestation, que votre zèle est le seul motif de votre déférence ; et que cet exemple ne doit pas tirer à conséquence dans d'autres occasions ni préjudice aux prorogations de l'immunité du pavillon, ni aux arrangements qui pourront être pris entre les deux nations. Vous mettrez copie de cette protestation au gouvernement et je suis persuadé que les français marcheront à l'ennemi avec la résolution et le zèle qui les caractérise [...].

**Doc. 4 – Lettre d'un franco-américain, 1/8/1779 (109PO/1/59)**

**L E T T R E**  
D' U N  
**FRANCO-AMÉRICAIN,**  
A M. LINGUET.

De P\*\*\*, le premier Août 1779.

**M**ONSIEUR,

LA réputation de votre éloquence m'a souvent engagé à vous lire. J'ai éprouvé les sensations les plus agréables, en parcourant vos Annales. La beauté du style, le jeu des pensées, l'arrangement des mots, y marquent au coin du bon goût cette heureuse harmonie qui amuse, flatte & surprend même le Lecteur avide de beautés littéraires. Vous le dirai-je, MONSIEUR, malgré tout ce brillant, tous ces charmes d'une éloquence séduisante, il me semble qu'il vous reste quelque chose à désirer pour obtenir l'entier suffrage de vos Lecteurs ; c'est une vérité, une exactitude scrupuleuse dans les faits que vous nous racontez avec tant de grace. Sans doute, MONSIEUR, cette fidélité à ne rien raconter que de très-positif, de très-certain, ne dépend pas absolument de vous. Je me le persuade sans peine ; mais

( 2 )

je pense aussi que, scrupuleux Historien, vous vous faites un devoir de rectifier le peu d'exactitude qui se seroit glissé dans vos Journaux, lorsque des hommes, parfaitement instruits des faits, font des efforts pour vous dévoiler la vérité, que des instructions peu fideles vous avoient d'abord cachée. Je me hâte.

Arrivé depuis peu des *Etats-Unis de l'Amérique*, parfaitement instruit des événements dont vous parlez, & qui s'y sont passés sous mes propres yeux, ce n'a pas été sans le plus grand étonnement, que je me suis aperçu qu'on vous avoit déguisé la vérité, & que votre plume, faite pour l'embellir, avoit servi à l'affecter de la manière la plus outrageante aux *Etats-Unis*.

(1) C'est sur-tout aux articles détaillés, pages

---

(1) Page 222 des *Annales Politiques*, &c. de M. Linguet, N°. 36 : c'est ainsi qu'on s'y exprime.

» A l'égard du Major - Général C\*\*\*, ci-devant  
 » Major du Régiment de \*\*\*, au service de France, ils di-  
 » sent qu'on ne fait ce qu'il est devenu ; & en louant quel-  
 » ques-unes de ses qualités militaires, ils ne parlent pas  
 » avantageusement de son caractère. Ils lui reprochent de la  
 » dureté pour le soldat, de l'imprudence dans le combat ;  
 » une présomption aveugle sur son propre mérite ; un attrai-  
 » chement déraisonnable à une subordination, qu'on ne  
 » doit exiger que des mercenaires Allemands, & à laquelle il  
 » est aussi injuste que déplacé, de vouloir asservir des Labou-  
 » reurs & des Citoyens armés pour la défense de leur Pays.

» Vous savez que le crime de cet Officier aux yeux du  
 » Congrès, c'est d'avoir écrit à plusieurs de ses amis, que  
 » le Général Washington est incapable de commander une  
 » Armée en chef, & d'avoir été l'agent visible du complot  
 » supposé entre les Généraux Mifflin, Arnold, Gates &  
 » autres, pour ôter le commandement à Washington.

» Ce complot, s'il a eu lieu, s'est détruit sur le champ,  
 » & le Congrès s'est borné à congédier C\*\*\*, &c. »

222, 225, 226 & 227 du cinquième Volume de vos Annales, N<sup>o</sup>. 36, qu'on le remarque.

Le compte qu'on a voulu vous rendre du Général C\*\*\*, Officier Supérieur au service de France, est peu fidèle, MONSIEUR. On a voulu dire, à la vérité, que ce Général intrépide & éclairé, avoit des torts. Ils consistent tous dans une Lettre, dans laquelle il s'est expliqué à un Général de sa façon de penser sur le Commandant en chef, auquel il accordoit des perfections, & lui en refusoit d'autres. Je n'ai jamais vu la Lettre; mais en Républicain véridique, j'oserai dire que, selon les Coutumes & les Loix mêmes de l'Amérique, personne ne fut jamais coupable, dans cette heureuse Terre, pour y oser parler avec liberté.

Quoi qu'il en soit de cette Lettre, il est constant que le Général C\*\*\* est parti de l'Amérique, au regret universel de toute la République. Je parle avec d'autant plus de connoissance, que j'ai vu de mes yeux opérer le Général C\*\*\*; que tous ses Soldats & Officiers paroissent transportés d'aller au feu sous ses drapeaux; que j'ai lu moi-même les Lettres de plusieurs Officiers de rang, tels que le Colonel Craig, &c., qui le supplioient de garder un commandement qui devoit les faire vaincre.

Cela prouve incontestablement que, bien loin d'aliéner les cœurs par une discipline trop sévère, il avoit su se les attacher, par un mérite rare dans l'Art militaire.

Quant aux Généraux Gates, &c., ces vainqueurs de Burgoyne, j'ose avancer que le Général Washington, ainsi que la Patrie, n'eurent jamais de plus fidèles, ni de plus dévoués serviteurs; qu'il n'exista jamais de complot contre l'illustre

chantant les hymnes de la liberté. De bonne foi, ces vertus républicaines, ces épouvantails de la tyrannie, ces fermes appuis de la liberté, tire-roient-ils leur source des effets occasionnés par les vapeurs d'une liqueur perfide?

C'est encore à tort qu'on vous a dit que M. de la Fayette, rentré dans les Villes, s'y habilloit en bourgeois, après avoir quitté ses Cordons, &c.

En Amérique, tout est un: nous n'y connoissons, ni bourgeois, ni homme noble par la naissance. Le Laboureur, le Fermier, l'Artisan, tout y est égal; & chacun y étant partie de Souverain, il est trop distingué à ses propres yeux du reste de la terre, sans qu'on cherche à lui donner des distinctions étrangères qu'il foule aux pieds: il n'en est qu'une qu'il élève jusqu'aux nues; c'est celle qui appartient à l'essence du vrai Républicain, le dévouement à la Patrie; & cette distinction, cette noblesse s'est fait remarquer avec éclat chez M. de la Fayette.

Il étoit naturel que rentré dans les Villes, M. de la Fayette quittât un ruban, qui, en Amérique, mis en usage en guise d'écharpe, ne sert uniquement que pour marquer les grades dans les Camps. Nous ne connoissons point d'Ordre établi dans les Etats-Unis; je crois même pouvoir avancer qu'il n'y en aura jamais, & que nos sages Législateurs n'y feront que des institutions capables d'y perpétuer une heureuse égalité de rang & de conditions.

Il paroît surprenant, on pourroit dire ridicule, d'attacher quelque mérite à un habit brun. Soyez persuadé, MONSIEUR, que toutes les couleurs nous y sont égales, & qu'on n'y est remarqué que par des vertus plus ou moins éclatantes.

Fabius des Etats-Unis, & que ce dernier est trop grand, pour qu'on puisse même concevoir une idée qui lui soit à aucuns égards défavorable ou dangereuse.

C\*\*\* n'a point été congédié; c'est un fait: il a voulu lui-même sa démission; & pressé par l'amour de la Patrie, il s'est hâté de venir combattre pour son Souverain. Il est à croire que son Pays, aussi éclairé que reconnoissant, ne tardera pas à se servir, d'une manière éclatante, de son génie militaire.

(1) Passons à ce qui concerne M. le Marquis de la Fayette. C'est à tort qu'on vous l'a dépeint semblable à Alcibiade, changeant de formes à son gré. La vertu n'a qu'une forme, celle de la simplicité toute nue; ce fut le partage de M. de la Fayette: il fut simple, uni, sobre, modeste aux yeux de l'Amérique comme à ceux de la France, qui s'en virent tour à tour privés à regret. Il fut se conformer aux usages des Etats-Unis; mais l'usage des Sénateurs du Nord ne fut jamais de boire jusqu'à perdre la raison: les commencements & la suite des grands succès de la République, prouvent assez que ces Législateurs savent constamment conserver leur tête froide, même en

(1) Il est dit au sujet de M. de la Fayette, pag. 226 & 227.

» Rentré dans les Villes, c'est Alcibiade sans défauts; il n'en a que les grâces & la flexibilité: il se métamorphose en Bourgeois Insurgent; il quitte l'uniforme, le Cordon gros bleu de Major-Général; il abjure aussi les distinctions de costume à la Française; il est couvert d'un simple habit brun; il s'enivre avec les Membres du Congrès, en chantant les fantes des personnages chéris de l'Amérique, & les hymnes de la Liberté. »

Il n'est pas moins étrange, MONSIEUR, que vous ayez ajouté foi aussi aisément aux contes qu'on a voulu vous faire au sujet de la grande affaire de Brandewine (1).

Comment voudriez-vous que 4500 Anglois eussent pu battre 25000 Américains à cette fameuse journée, puisqu'il est de notoriété publique, de l'aveu même des Anglois, que nous n'avions en tout à Brandewine que 10000 hommes de Troupes réglées, & peut-être 6000 Miliciens ramassés à la hâte? Comment peut-on donc prétendre que le Général Green eût eu le commandement d'une partie de notre Armée, d'un corps formidable de 10000 hommes, pour s'opposer à un passage de 1500 Grenadiers Anglois? On a donc voulu que le Général Green commandât le Général en chef, qui n'avoit sous ses ordres que ce même nombre de 10000 hommes; (car les Miliciens ne nous furent d'aucune utilité ce jour-là, puisqu'on les renvoya.) Quelle absurdité encore de prétendre que 1500 Grenadiers pussent en un instant venir à bout de défaire complètement 10000

(1) Page 226. Il est dit, en parlant de la bataille de Brandewine:

» A cette affaire de Brandewine, le Général Américain se laisse tourner par la gauche, tandis qu'il attendoit l'ennemi sur la droite: il oublie un pont derrière lui; 1500 Grenadiers Anglois y passent sans obstacle; 10000 Insurgents sont envoyés pour les repousser, sous la conduite du Major-Général Green; les Anglois fondent sur eux la baïonnette au bout du fusil; & ce corps formidable se replie lâchement sur l'armée, qui, à son tour, se met en déroute, tellement que 4500 Anglois battent complètement 25000 hommes, &c. »

(7)

hommes, puisque tout le monde connoît que l'Armée Angloise à Brandewine étoit composée de 18000 hommes d'Infanterie réglée & de 800 Dragons; que malgré ce prodigieux avantage, & que l'Armée Républicaine n'eût d'autre Cavalerie qu'une poignée de Chevaux-Légers, commandés, à la vérité, par le fameux Comte Pulasky, les Américains se battirent depuis le commencement du jour jusqu'à la nuit; que pour lors accablés par le nombre, ils retrairent à *Chester*, où toute l'Armée se trouva ralliée le lendemain; que les Anglois, loin de nous poursuivre, parurent nous redouter comme avant le commencement de l'action; que depuis on leur présenta une seconde fois la bataille, qu'ils n'acceptèrent point; qu'enfin leurs morts furent si nombreux, ainsi que leurs blessés, que le Général Howe se vit obligé de demander à S. E. le Général Washington des Chirurgiens dont il manquoit. Notre glorieux Chef, autant au-dessus du Général Anglois par son humanité que par sa bravoure, accorda à Howe sa demande, & ajouta ainsi aux lauriers qu'il venoit de cueillir à la tête de l'Armée vaincue, mais non conquise, un lustre que les siècles ne sauroient effacer. La perte des Anglois fut estimée un tiers au-dessus de la nôtre; & pour parler avec vérité & d'une manière impartiale, on ne distingua la victoire des ennemis que par notre retraite à *Chester*, éloignée du champ de bataille d'environ douze lieues.

Tels sont les éclaircissements que j'ai cru devoir vous donner, MONSIEUR. Votre cœur est trop droit, votre discernement trop juste, pour penser que vous ne chercherez point à réparer une méprise que j'impute seule à ceux qui vous ont mal

(8)

informé, & qui méritent par une telle conduite que vous retiriez d'eux votre confiance.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute estime,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

JUL. C. DE M. E., Franco-Américain.

*De la part de l'auteur*

**Doc. 5 – Discours fait par le chef Indien Pierre Jomma de la tribu Passamaquody de Saint Johns (St Jean) à Mechias<sup>1</sup> avec d'autres indiens de St Francis et d'ailleurs, devant les autorités de Mechias, 18/11/1779 (109PO/1/59).**

At a conference held at Mechias the 18<sup>th</sup> day of November 1779 with a large number of Indians, of the Saint Johns Passamaquody Tribes with several from St Francis in Canada and others.

Present : col. Allan, Lt. Avery [...]

Pierre Paul, interpreter

Pierre Jomma, chief of Saint Johns

Brothers,

By the grace of the Almighty, who conducts all his people we are permitted to meet together at this place, were we formerly did and by the continuance of his goodness. I hope we shall be progressed in all our undertakings. The Old men, the Sachems<sup>2</sup>, the Captains and the young men, salutes, all of the officers and gentlemen here present as well as the rest of the Americans.

<sup>1</sup> Aujourd'hui dans l'État du Maine.

<sup>2</sup> Sages indiens.

Brothers,

You now see we have complied with the request you made when on St Johns River and all those who are with me have come and are ready for any thing you may order us to do.

Brothers,

When you send for me before I was ready to obey your commands in behalf of America, I am now come and left all I have and depend on you for our subsistence for something to eat, and to keep our backs warm.

Brothers,

Some difficulties arose between you and me when I was on Saint Johns but I assure you anything I did was fear, as our situation was such as the enemy could destroy us and our familys. I am come to obey you on anything for the good of America and the king of France you may order.

Brothers,

You are sensible and I am not acquainted with writing or reading and I did receive letters from the Britons, I went and met them, but never acted any thing against the Americans but any thing I did was this fear, and I was old and infirmed and for fear of there hunting me and family I was on the River of Loth to [illisible] what I had only acted as I see many Americans at this day. That is to keep peace on both sides, but my heart was for America.

Brothers,

When I was on the road half way to meet you, an express overtook one from some of our colour, who entreated us not to come and join you, but continue on the river where he was, remain friend to Britain with our brothers who were friends with them and not to come to you and fight against Britain and them. I, in answer mentioned that I was attached to America and General Washington as well as our old allies the French, and I was determined to come, for which reason you now see me here ready with all here to do anything for the good of America.

Brothers,

I forgot to mention something more respecting this express, they said it was a pity that as we were the same colour and religion for us to take up the hatchet for America, as there we must fight against them and should be compelled to kill another that the Britains would be friends to us and give us whatever we stood in need of.

Brothers,

You see our situation, and you must know it we are now like birds let out of a cage and depend on people who are better acquainted with the world than ourselves. You know the nature of Indians they often ask for more than is promised them, their demands likely will be great, but we depend on you to give what you think is absolutely necessary.

Brothers,

I must again repeat to you respecting our situation there is a number of Old people among us who must be supported. If they should not, any thing come down this fall, if you let us know it in time we will send the young men a hunting for subsistence. But the Old ones must be [rounded?] you and supported at all events.

Brother

We have now risen from our beds and left our former place of above and come to join you for the regard we had for [America] and the King of France, and hope by the blessing of God that we shall be presented through all our difficulties and distresses which doubt not we shall be able to go through by the assistance you might afford us.

Brother,

I forgot further to mention people may have an odd opinion of us, for our being off a different principle of religion, but we act from principle and must beg you will do endeavor to get a Priest from our old father the King of France to settle among us, so that we may have everything done according to our manner of religion?

Brother this is all I have to say at this time

The foregoing was literally interpreted, attest Jal Avery...

**Doc. 6 – Lettre de M. de La Luzerne, ministre de France à Philadelphie à M. Gérard, son prédécesseur, 1/11/1779 (518PO/1/1)**

Philadelphie 1<sup>er</sup> 9<sup>bre</sup> 1779

Nous sommes encore dans l'ignorance des opérations de M. le Comte d'Estaing. Il est possible que vous en receviez la nouvelle presque aussitôt que nous la recevrons. Si ce Général a réussi, il me paroît qu'il sera avantageux de présenter ses succès sous un jour qui puisse en faire sentir l'importance au peuple, et les lui rendre doublement agréables. Il sera à propos d'insister sur l'union et la bonne intelligence qui auront régné entre les troupes alliées, et si, comme je n'en doute pas, elles ont eu une part égale au succès, il faudra faire sentir dans vos diverses publications que les deux nations s'accordent parfaitement et éviter de donner plus d'éloges à l'une qu'à l'autre. Mais il sera surtout utile d'articuler que le premier soin du Général françois aussitôt qu'il a eu porté des coups sensibles aux Anglois dans les Indes occidentales a été d'accourir au secours de trois des Etats Unis en danger, qu'il en avoit reçu l'ordre du roi, et qu'il l'a exécuté avec empressement, même au péril de laisser nos propres établissements exposés aux forces maritimes des Anglois, puisque nous n'y avons pas, en ce moment, une marine capable de balancer la leur.

Il sera utile de présenter l'expédition de la Georgie comme ayant sauvé cette province et les deux Carolines, puisque l'embarquement préparé à New York étoit destiné contre elle et que les forces du Général Lincoln n'étoient pas à comparer à celle que les Anglois alloient y assembler. Si Rhode Island étoit évacué, ce que j'ai peine à croire, il faudroit en faire sentir les avantages ainsi que ceux de l'évacuation de Stony Point et de King's Ferry. Il conviendra de faire comprendre que l'expédition de New York, douteuse et dangereuse par elle-même, étoit encore bien inférieure à

celle de la Georgie, puisqu'avec 8 à 10 000 hommes, les Anglois pouvoient se rendre maîtres de la totalité de cette province et des deux Carolines, tandis qu'avec les forces qui sont dans New York, environnées par de braves troupes, commandées par un général habile, ils n'occupent qu'un seul point sans oser s'exposer hors de leurs lignes, qu'ils y font des dépenses ruineuses pour leur subsistance, que le manque de plusieurs choses y entretient des maladies et qu'ils n'auroient éprouvé aucun de ces inconvénients dans le Sud.

Il sera à propos d'ajouter qu'on n'en regarde pas moins leur expulsion de New York comme une opération importante, mais qu'il faut s'en rapporter à la profonde intelligence du Général et à la valeur de ses troupes, et que si le comte d'Estaing peut venir le seconder, il le fera certainement, que d'ailleurs les provinces voisines ne doivent pas suspendre un seul moment leur attention et que peut-être les Anglois méditent dans le moment présent quelque coup important qu'ils tâcheront de frapper lorsqu'on s'y attendra le moins et que leur nombre leur permet de tenter, que la honte d'une campagne aussi malheureuse de tous côtés les excitera à sortir de leur inaction et que le seul moyen que les Américains ayent de couronner une des plus heureuses campagnes dont l'histoire militaire fasse mention seroit d'être constamment sur leurs gardes et de redoubler de vigilance, même au moment du succès.

Je ne signe point cette lettre et vous pouvez désormais vous dispenser de signer les vôtres : vos sentiments et votre autorité me sont bien connus et je crois que vous êtes également persuadé des miens.

Nous avons lieu de croire que les Anglois s'appliqueront incessamment à répandre des germes de jalousie entre les Etats-Unis et la France. Nous faisons un grand fond sur l'esprit qui paroît dominer actuellement dans le continent. Il sera cependant convenable de prémunir les peuples contre les efforts de notre ennemi.

M. Laurens est sur le point de se rendre à Charlestown d'où il doit partir pour l'Europe. Il est désigné éventuellement Ministre des Etats-Unis auprès des Etats-Généraux<sup>3</sup> mais il est vraisemblable qu'il ne déploiera son Ministère que lorsque des événements un peu plus développés permettront à cette république de le recevoir en cette qualité.

**Doc. 7 – Dépêche de M. de Valnais, consul de France à Boston à M. de La Luzerne, 28/12/1779 (518PO/1/12).**

J'ai l'honneur d'informer votre excellence qu'il est arrivé deux bâtiments américains venant de la Martinique le premier au Cap Ame et l'autre dans le port de Boston. Ils ont eu 23 jours de passage, les nouvelles que les capitaines habitant ici ont dit qu'il est arrivé dans cette ile sept vaisseaux de ligne de l'escadre de M. le Comte d'Estaing venant de la Géorgie ; que M. le Comte d'Estaing est parti pour France avec un grand nombre de vaisseaux de son escadre ; que les flottes de France, d'Espagne et d'Angleterre ont reçu ordre de leur respectives cours de rentrer chacune dans leurs différents ports ; qu'on parle beaucoup en Europe de paix. Voilà à peu près toutes les nouvelles que j'ai pu apprendre pour l'arrivée de ces deux bâtiments. On dit ici que le Congrès va changer de résidence soit pour se fixer à Albany ou à Stanford dans le Connecticut. Les quatre Etats du New

---

<sup>3</sup> C'est-à-dire auprès des Provinces-Unies.

England craignant qu'on ne veuille faire de Philadelphie la métropole de l'Amérique du Nord ; leur jalousie à cet égard est certainement vraie et je ne doute pas qu'avant vingt années les Etats du Nord se sépareront de ceux du Sud. Leurs gouvernements sont si opposés, ceux du Nord sont tous démocratiques et ceux du Sud aristocratiques à l'exception de la Pennsylvanie.

Le Congrès a demandé aux Etats du Nord comme aux autres Etats la régulation ; mais je ne crois pas qu'il réussisse attendu qu'on est très dégoûté surtout à Boston de cet expédient a été tenté plusieurs fois et l'expérience a prouvé qu'elle avait fait plus de torts au papier monnaie que de bien [...].

Le plus humble et le plus obéissant serviteur

Signé De Valnais, Boston le 28/12/1779

**Doc. 8 – Lettre de M. de La Luzerne à Jefferson, fin janvier 1780 (518PO/1/1).**

À son Excellence M. Jefferson, Gouverneur de l'État de Virginie,

Monsieur,

J'ai reçu les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 et le 25 Xbre et le 3 de ce mois. J'ai été bien sensible à l'attention que vous avés eu de m'adresser par une voye prompte et sûre les paquets arrivés d'Europe. M. Griffin fera sans doute part à ses constituants des communications que les dépêches contenues dans le paquet me mettent dans le cas de faire au Congrès. L'obstination et la fierté des Anglois nous obligent à faire les plus vigoureux efforts pour la Campagne prochaine. Les treize Etats serviront l'alliance et travailleront efficacement pour assurer la Liberté et l'Indépendance qu'ils ont si glorieusement acquise, s'ils secondent de tout leur pouvoir les mesures que nous préparons en Europe. La Campagne prochaine peut mettre fin à la Guerre, si elle est conduite avec une activité et des moyens proportionnés à l'importance de l'objet pour lequel l'Amérique combat. Dans cette circonstance, c'est un Bonheur pour les différents Etats d'avoir des chefs qui sentent la nécessité de faire des efforts extraordinaires et je félicite l'union américaine et la Virginie de vous avoir confié la Direction de ses affaires. J'ignore encore quelle mesure le Congres prendra pour la Campagne prochaine mais il n'y a point de temps à perdre, si comme je n'en doute pas ces mesures ont pour objet de porter l'armée au complet, je suis bien persuadé que la Virginie ne fera attendre ni ses Braves Soldats ni les fonds nécessaires pour pourvoir aux dépenses de l'armée.

Je fais parvenir aux Ministres de S. Majesté la loi passée par l'Etat de Virginie relativement aux consuls : ils ne lui laisseront pas ignorer les motifs d'attachement qui l'ont dicté. Cette loi sera d'autant plus utile qu'elle préparera les voyes provisoirement à l'exécution de la convention que les ministres du Congrès en France négocient actuellement avec la cour de Versailles et dont les stipulations seront communes à tout l'Amérique, elle sera fondée sur la base de légalité et d'une parfaite réciprocité, ainsi que toutes les transactions qui ont eu ou qui auront lieu entre la France et l'Amérique. Les dispositions de la Virginie sont parfaitement connues en France et ces nouvelles preuves de l'empressement avec lequel les Virginiens se portent à tout ce qui peut resserrer les liens qui unissent les deux nations ne peuvent qu'être infiniment agréables à la Cour de Versailles.

Je dois aussi M. vous faire mes remerciements très sincères touchant l'accueil que vous avez procuré aux officiers françois qui accompagnent M. le Marquis de Vaudreuil, plusieurs d'entre eux m'ont écrit pour me témoigner combien ils sont reconnoissants de tous vos procédés, et je vous prie de ne pas laisser ignorer aux autres personnes qui les ont si bien traités que j'en ai reçu la nouvelle avec beaucoup de plaisir.

Les Secours ou soulagement que nos malades et blessés ont reçu excitent surtout ma reconnoissance, et Votre Excellence m'obligera infiniment si elle veut bien se charger d'en transmettre les assurances au Consul et à l'Assemblée de Virginie.

**Doc. 9 – Lettre de Michel Comyn, négociant, à M. de La Luzerne, 17/3/1780 (518PO/1/1)**

Les liaisons heureusement subsistantes entre la France et les Etats-Unis de l'Amerique Septentrionale paroissant rendre indispensable l'établissement de Consuls ou d'agents dans les ports de France pour veiller aux intérêts du commerce et des navigateurs américains, le S<sup>r</sup> Michel Comyn, Négociant, né à Limerick en Irlande, désireroit être honoré de cette commission pour les ports de Mer situés sur les côtés de Provence et du Languedoc, étant établi à Marseille depuis plusieurs années. La bonne réputation dont il jouit, l'avantage qu'il a de posséder la langue angloise qui est sa langue naturelle et son intelligence dans le commerce font des titres sur lesquels il ose bien moins fonder sa demande que sur l'attachement qu'il a toujours témoigné à la cause américaine. Il a été assez heureux d'en donner des preuves dans différentes circonstances dont quelques unes ont été connues dans le temps de Monsieur Dean.

Ces motifs et l'intérêt dont son Excellence Monsieur le Baron de Breteuil, Ambassadeur de France à Vienne, veut bien honorer le S<sup>r</sup> Comyn lui font prendre la liberté de recourir de nouveau à la protection de Monsieur Franklin, Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis près le Roi et de Messieurs les Députés du Congrès pour obtenir une grâce dont il cherchera chaque jour à se rendre digne par son zèle pour le service et les intérêts des Etats-Unis de l'Amérique.

À Paris, le 17 mars 1780,

M. Comyn de Marseille

**Doc. 10 et 11 – Lettres de M. d'Orlhaberriague à M. Boyetet, chargé des affaires de la marine et du commerce à Madrid, 1781 (396PO/A/174).**

*Doc. 10*

À Santander [début 1781],

L'armée françoise se trouve à Rhode-Island à couvert de la place qui est fortifiée. Son dessein est d'y hiverner. L'amiral Rodney ayant tenté de bloquer cette place 5000 hommes de troupes provinciales aux ordres du Général Heats ont accouru au secours des 5000 hommes commandés par M De Rochambeau ; cette réunion a obligé le Général anglois de se retirer à son ancienne position des Isles sous Le vent.

Les Royalistes s'étant emparés de la plus grande partie de Virginie, elle occasionna une réunion d'un corps d'infanterie et de cavalerie et 800 hommes de troupes provinciales. Lesquels ayant surpris le Colonel Ferguson qui avait séparé son armée en deux corps, lui ont tué 1500 hommes et fait 450 hommes entre prisonniers et blessés après un combat très sanglant où les Royalistes ont perdu la plus grande partie de leur bagage.

Dans le mois d'octobre le congrès américain a fait ratifier l'indépendance à toutes les provinces américaines, et a nommé gouverneur de la province de Massachusetts le célèbre Jean Hancock, président du congrès américain.

Les espagnols se sont emparés de Pensacola avec perte de beaucoup de monde un agent américain a passé dans cette partie pour traiter de la paix avec les indiens et les espagnols.

Quatre vingt dix chefs indiens de la nation Oneida ont passé à Rhode-Island les vingt sept septembre dernier et ont été reçus par M de Rochambeau et M de Ternay ainsi que par le Général Heats avec les plus grandes démonstrations d'amitié et en ont reçu de magnifiques présents. Ces guerriers ont été si satisfaits de l'accueil qu'on leur a fait, que l'on espère qu'il en résultera des bons effets pour les américains.

\*\*\*

*Doc. 11*

À Santander le 21 juin 1781,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de la relâche au port de Santona le 12 de ce mois du Brigantin américain l'amitié armé de huit canons de quatre livres de balle et vingt cinq hommes d'équipage Capitaine Tresi parti de Newburi le 14 du mois dernier. M Le Chevalier de Matigny qui était passager sur ce bâtiment et porteurs des dépêches du Général de l'armée française et du commandant de l'Escadre de Newport, confirme l'avantage remporté par le Général Cornwallis sur les troupes continentales aux ordres du Général Green ; mais il ajoute que ce dernier ayant reçu des renforts, il a obligé l'ennemi de se retirer à Charlestown.

Le Capitaine Tresi s'est emparé dans sa traversée par les 42 degrés de latitude et 35 degrés de longitude, méridien de Londres, d'un bâtiment anglais de 500 tonneaux armé de six canons, de trois livres de balle et de seize hommes d'équipage chargé de 550 boucauds de sucre qu'il a conduit à Santona ; cette prise faisait partie d'un convoi considérable sorti de Saint Christophe pour Londres.

J'ai l'honneur d'être avec bien de la considération,

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

D'Orlhaberriague

**Doc. 12 – Lettres de M. de La Luzerne à M. le Baron de Breteuil, M. le Comte de Montmorin<sup>4</sup> et M. Grimm<sup>5</sup>, 4/7/1781 (518PO/1/1).**

À Philadelphie, le 4 juillet 1781

Je me suis borné depuis plusieurs mois à vous envoyer des extraits de gazettes américaines et j’attendois pour vous présenter le tableau des affaires de ce pays-cy qu’elles eussent pris un peu plus d’assiette et que les plans rédigés pendant l’hiver dernier eussent acquis quelque consistance. Le Congrès paroît enfin avoir atteint le but si difficile, et la cause de l’Indépendance qui depuis la reprise de Charlestown n’a pu que se maintenir entre une égalité de pertes et de succès commence à prospérer d’une manière qui doit finir par être décisive en faveur des treize Etats.

Vous avés pu remarquer par les différentes nouvelles que j’ai eu l’honneur de nous faire parvenir précédemment que la Révolution est constamment populaire dans l’étendue des treize Républiques et que les habitants à l’exception d’un bien petit nombre d’individus, sont invariablement attachés à l’Indépendance. Les Etats du Sud qui depuis un an éprouvent toutes les désolations de la guerre et que l’Ennemi a ménagé d’autant moins qu’il a espéré qu’accablés sous le poids de tant de calamités, ils desireroient de rentrer dans leur ancien état de sujettion, n’ont cependant pas fait un seul pas vers une renonciation.

La sédition même de la Ligue des troupes de Pennsylvanie a fourni de nouvelles preuves de l’horreur des soldats pour la domination angloise. Ils ont les armes à la main demandé leur salaire et du pain à leurs maîtres. Mais au milieu des excès du désordre et de l’indiscipline comme soldats, ils ont donné les preuves d’une fidélité inébranlable comme citoyens. Le même esprit se fait remarquer dans toutes les autres classes. Depuis la reprise de Charlestown jusqu’à l’époque des avantages décisifs remportés au Sud par les américains sous le Général Green, le courage des individus n’avait été soutenu par aucun avantage éclatant, on peut même dire que la campagne de 1780 a été désavantageuse aux treize Etats : personne neantmoins ne paroît avoir eu la moindre idée d’une réconciliation dont l’Indépendance ne s’étoit pas la première condition, et l’on a attendu courageusement des circonstances plus favorables qui paroissent enfin arrivées.

Les ressources des treize Etats sont immenses. La population s’est augmentée depuis la Guerre et elle a vu croître six fois plus de soldats qu’elle n’en a consommée. Les subsistances abondent et l’année actuelle promet une récolte beaucoup plus riche que toutes celles qui ont eu lieu de mémoire d’homme. Le commerce ouvert avec les isles françoises et espagnoles après ces guerres qui ont subsisté longtemps fait affluer le sucre, le caffé, le rum et les eaux de vie, objets qui sont ici de première nécessité. On a même raporté de la Havane des sommes d’argent considérables qui servent à payer les produits de l’Europe et des grandes Indes néerlandaises à ce continent. Le commerce, à l’exception de celui de la Chesapeak qui est momentanément obstrué et de celui de Charlestown qui a cessé depuis un an et demi, n’a jamais été plus florissant qu’aujourd’huy. La course offrant des benefices immenses aux Americains, ils s’y livrent avec la plus grande ardeur et les denrées et marchandises de toute espèce se vendent dans toutes les parties du continent à des prix peu différents de ceux de la paix.

---

<sup>4</sup> Respectivement ambassadeurs du Roi de France à Vienne et Madrid.

<sup>5</sup> Le baron de Grimm est l’auteur, avec Diderot, de la *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, périodique confidentiel adressé à quelques membres de l’aristocratie européenne.

Les circonstances ont mis le Congrès en état de prendre deux résolutions capitales qui doivent avoir la plus grande influence sur la conduite des opérations futures. L'une est d'avoir une armée pour toute la durée de la guerre. Cette mesure auroit allarmée les peuples au commencement de la Révolution, mais ils sont aujourd'hui convaincus de la sagesse du Congrès, de la modération du Général en chef et elle n'a excité aucune jalousie. Ainsi les treize Etats ne sont plus exposés à voir tous les ans à l'expiration des engagements leurs armées se fondre et se débander pour ne se reformer qu'avec des plaintes et des dépenses immenses au commencement de la campagne suivante. On n'a pu jusqu'ici comparer cette armée à une armée européenne ni pour la mobilité ni pour la discipline, mais le soldat est rempli de docilité, de bonne volonté, sobre, infatigable, courageux, et actuellement qu'elle a une constitution permanente, on ne peut douter qu'elle ne devienne meilleure à proportion de la plus longue durée de la guerre. Les milices d'ailleurs accoutumées depuis six ans aux coups de fusils peuvent aujourd'hui être regardées comme les meilleures qui existent. Désormais donc on pourra avoir des campagnes d'hiver et les Anglois seront exposés à être attaqués dans tous les points qui sont à la portée des treize Etats.

Ces heureux changements sont dus en grande partie à l'accomplissement de la Confédération. Vous savez, Monsieur, que le Maryland étoit le seul Etat qui n'en avoit point signé l'acte : après plus de trois ans de délais cette importante formalité a été remplie le 1<sup>er</sup> mars dernier et le Congrès déploie depuis cette époque une énergie dont les effets se font sentir dans tous les points où l'ennemi a voulu se montrer. D'ailleurs la Cour de Londres ne peut plus se flatter de détacher quelque Etat de la Confédération, l'union est consommée et chaque Etat pris individuellement est aussi résolu à maintenir l'Indépendance totale que son Indépendance particulière.

Je ne doute pas que les Anglois ne soient des ce moment bien convaincus de l'impossibilité de réduire les Américains. Il paroît à la conduite qu'ils ont tenue depuis l'ouverture de cette campagne qu'ils ont voulu faire une dernière tentative afin de pousser leurs avantages avec vigueur si elle réussissoit et de renoncer finalement à toute idée de conquête, si leur projet échouoit. Ils ont en effet agi dans les quatre Etats méridionaux avec une activité et une audace qui doit faire le plus grand honneur à Lord Cornwallis et aux troupes qu'il commande, quoique par le résultat, il n'ait fait que ruiner ce corps et que son éloignement de la Caroline du Sud lui ait fait perdre à l'exception de Charlestown tout ce qu'il y possédoit. S'il n'eut pas été trompé par de faux rapports, il auroit jugé d'avance qu'avec les faibles moyens qui étoient dans ses mains, il ne pouvoit rien entreprendre de solide et que ces corps nombreux de Virginiens et de Marilandois qui devoit le rejoindre dès qu'il paroitroit n'existoient que dans l'imagination de quelques malintentionnés qui se faisoient illusion à eux même. Depuis la prise de Charlestown, c'est à dire depuis 14 mois l'objet de Lord Cornwallis a été de pénétrer par terre en Virginie et de laisser derrière lui comme une conquête certaine, comme un pays soumis, toutes les contrées qu'il parcoureroit à mesure qu'il s'avanceroit vers le Nord. Sa petite armée a fait pendant près d'un an tout ce qu'on pouvoit attendre des plus braves troupes du monde, mais toute l'habileté du chef, toute l'intelligence des soldats s'est bornée à faire face à un ennemi fort supérieur, et après avoir été battu en détail à King's Mountain, à Cowpens etc, Lord Cornwallis a enfin livré la Bataille de Guilford Court House le 15 mars 1781. Il a conservé le champ de bataille et pris l'artillerie du Général Green, mais celui-ci qui avoit peu souffert s'est jetté tout à coup dans la Caroline du Sud, neuf forts par lesquels les Anglois croyoient tenir cet Etat en respect sont tombés au pouvoir des Américains et ils ont fait dans ces expéditions environ 2 600 prisonniers des meilleures troupes angloises. Charlestown et Savannah sont donc les seuls postes qui restent aux Anglois au Sud. On leur a repris successivement Orangetown, Rudgeby's Fort,

Cambden, Georgestown, Fort Motte, Fort Gramby, Fort Watson, Ninety Six, Augusta etc... et le Général Green est maître des deux Caroline et de la Georgie. Lord Cornwallis apres la bataille de Guilfort s'étoit réfugié à Wilmington avec sa petite armée victorieuse, mais ruinée, détruite et dans sa fuite il n'avoit pu même emmener ses blessés. Enfin la marche de Green au Sud a permis au Général anglois de marcher en Virginie, il y a rejoint le corps commandé par Arnold et Philips. Il n'a trouvé d'abord aucune résistance et les Anglois n'ont pas manqué de dire que cet Etat étoit conquis, mais une poignée de soldats commandés par le M<sup>r</sup> le M<sup>quis</sup> de la Fayette a servi de point de ralliement aux Milices, sa popularité, son zele et son activité entraînent tout à sa suite, sa présence a créé une armée et son corps s'est grossi en peu de temps, au point que le général anglois dont les troupes s'affaiblissoient continuellement par la désertion, a pris le parti de se rapprocher de ses vaisseaux pour éviter le fort de Burgoine a Sarratoga. Des lettres interceptées ont prouvé en même temps que les Anglois avoient envoyé des émissaires depuis la Virginie jusque dans les Jerseys pour faire prendre les armes à leurs partisans. Une soixantaine d'individus dans cette vaste étendue de pays est tout ce que leur or a pu séduire. Ils ont été saisis et on leur a fait leur procès. Lord Cornwallis se plaint hautement des imposteurs qui lui ont fait espérer un soulèvement en sa faveur. On croit qu'il est enfin bien convaincu de l'impossibilité de soumettre dans des courses de cette nature aucun des treize Etats et probablement une preuve aussi convaincante operera sur la cour de Londres et la détermination à mettre fin à des épreuves inutiles et qui n'ont d'autre effet que de rendre de l'énergie à ceux des Etats a qui l'absence de l'ennemi et l'éloignement du danger l'a fait perdre trop aisément.

La division française vient de joindre l'armée américaine. La discipline admirable que nos troupes observent a singulièrement augmenté l'affection des Américains pour notre nation.

C'est dans ces circonstances, Monsieur, que les Peuples ont été informés des ouvertures faites pour une pacification. Cette nouvelle leur a causé une joie universelle. La forme d'une médiation paroît surtout leur être agréable et ils attendent tout de l'équité et de l'impartialité des médiateurs.

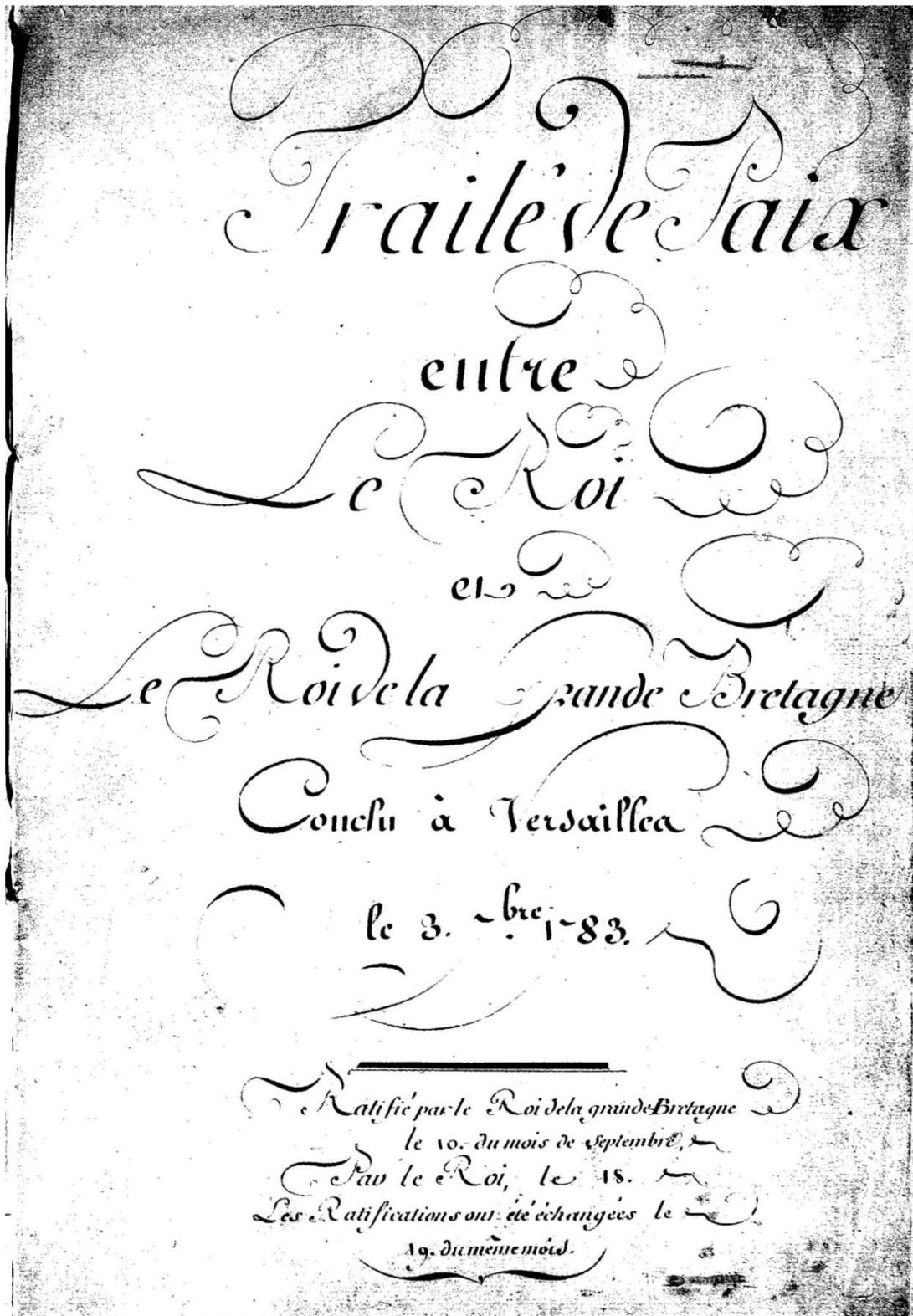
Pour ne vous parler que de l'impératrice de Russie, la Congrès et les peuples ont une confiance entière dans la grandeur d'ame de cette princesse. Ils ont manifesté de bonne heure leurs sentiments pour elle par leur empressement a adopter tous les principes que cette princesse, à l'exemple du Roi, a adopté elle même pour la navigation des neutres.

Ils ont nommé des Plénipotentiaires pour la paix. Ce sont M<sup>r</sup> John Adams, ancien Commissaire des treize Etats en France, M<sup>r</sup> Jay ci devant Président du Congrès, M<sup>r</sup> Franklin, M<sup>r</sup> Henry Laurens, ancien président du Congrès, et M<sup>r</sup> Jepherson, précédemment Gouverneur de Virginie et dont les fonctions viennent d'expirer. Il n'est pas probable que ces cinq Ministres puissent tous remplir leur mission, mais un seul ou quelqu'un d'eux peuvent faire l'office de tous en cas d'empchement de leurs collègues.

Ces apparences de paix, M<sup>r</sup>, n'ont aucunement ralenti les efforts de la Confédération. Le Congrès a au contraire écrit aux différents pour en obtenir des augmentations de troupes et d'argent. La Pennsylvanie, le seul dont on connoisse jusqu'à ce moment la détermination, a aussitot voté une augmentation de 2 700 hommes pour son contingent et ordonné un doublement de toutes les impositions précédemment établies. Les peuples paroissent connoître le prix de la paix, mais ils se montrent persuadés en même temps que c'est au moment des négociations qu'il faut redoubler de vigueur et d'efforts.

Doc 13 - Traité de paix du 3 septembre 1783 entre les rois de France et de Grande-Bretagne, dit « traité de Versailles » (extrait, TRA17830002)

Le même jour sont conclus des traités de paix entre la Grande-Bretagne, l'Espagne et les Provinces-Unies, et à Paris, le traité par lequel la Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance des États-Unis.



En Nom de la  
très-sainte et  
indivisible Trinité  
Pere, Fils et Saint Esprit  
ainsi soit il

Il est noté à tous ceux qui appartient ou peut  
appartenir en manière quelconque. Le très-sérénissime et  
très-puissant Prince Louis seize par la grace de  
Dieu, Roi très-chrétien de France et de Navarre,  
et le très-sérénissime et très-puissant Prince George  
trois, par la grace de Dieu, Roi de la grande-  
Bretagne, Duc de Brunswick et de Lünebourg,  
Archivier et Electeur du S<sup>t</sup> Empire  
Romain, desirant également de faire cesser la guerre  
qui affligeoit depuis plusieurs années leurs Etats  
respectifs, avoient agréé l'offre que leurs Majestés  
l'Empereur des Romains et l'Impératrice de toutes

Ces Russes leur avoient faite de leur entremise et de leur médiation: Mais leurs Majestés très-Chrétiennes et Britannique animées du desir mutuel d'accélérer le rétablissement de la paix, se sont communiquées leur louable intention, et le Ciel l'a tellement benie, qu'Elles sont parvenues à poser les fondemens de la paix en signant des articles préliminaires à Versailles le vingt Janvier de la présente année.

LEURS dites Majestés le Roi très-Chrétien et le Roi de la grande-Bretagne se faisant un devoir de donner à leurs Majestés Impériales une marque éclatante de leur reconnaissance de l'offre généreuse de leur médiation, les ont invitées de concert à concourir à la consommation du grand et salutaire ouvrage de la paix, en prenant part, comme médiateurs, au Traité définitif à conclure entre leurs Majestés très-Chrétiennes et Britannique.

LEURS dites Majestés Impériales aians bien voulu agréer cette invitation, Elles ont nommé pour les représenter, Sçavoir, Sa Majesté l'Empereur des Romains, le très-Illustre et très-excellent Seigneur Florimond, Comte de Mercy-Argenteau Vicomte de Loo, Baron de Biechegnee, Chevalier de la Croix d'Or, Chambellan, Conseiller d'Etat intime actuel de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et son Ambassadeur auprès de Sa Majesté très-Chrétienne; Et Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, le très-Excellent Seigneur Prince Ivan Bariatinsky

Lieutenant général des armées de Sa Majesté Impériale  
de toute la Russie, son Ministre plénipotentiaire près  
Sa Majesté très-chrétienne, chevalier des Ordres de  
S<sup>te</sup> Anne, et de l'Épée de Suède, et le seigneur Arcudi  
de Marcoff, Conseiller d'État de Sa M<sup>ajesté</sup> Impériale  
de toute la Russie et son Ministre plénipotentiaire  
près Sa Majesté très-chrétienne.

En conséquence leurs dites majestés  
le Roi très-chrétien et le Roi de la grande-  
Bretagne ont nommé et constitué pour leurs plénipotentiaires  
chargés de conclure et signer le traité de paix définitif,  
savoir le Roi très-chrétien, le très-Illustre  
et très-Excellent seigneur Charles Gravier, Comte  
de Vergennes, Baron de Welfending N<sup>os</sup>, Conseiller  
du Roi en tous ses Conseils, Commandeur de ses Ordres,  
chef du conseil Royal des Finances, Conseiller  
d'État d'Épée, Ministre et Secrétaire d'État et de  
ses Commandements et Finances; Et le Roi de la  
grande-Bretagne, le très-Illustre et très-Excellent  
seigneur George Duc et Comte de Manchester, Vicomte  
de Mandeville, Baron de Kimbolton, Lord-lieutenant  
et Custos Rotulorum de la Comté de Huntingdon, et  
Conseiller privé actuel de Sa Majesté Britannique, et  
son Ambassadeur extraord<sup>re</sup> et plénipot<sup>re</sup> près Sa Majesté très-  
chrétienne. Lesquels après s'être dûment communiqué leurs plén-pouvoirs en  
bonne forme, sont convenus des articles dont la  
tenue s'en suit.

### article premier

Il y aura une paix chrétienne universelle et perpétuelle

tant par Mer que par terre, et une amitié sincère, et  
constante sera rétablie, entre leurs Majestés très-  
chrétiennes et Britanniques, et entre leurs héritiers  
et successeurs, Rois, Princes, États, Provinces, Pais  
sujets et vassaux de quelque qualité et condition  
qu'ils soient sans exception de lieux ni de personnes;  
en sorte que les hautes-parties contractantes apporteront  
la plus grande attention à maintenir entre Elles et  
leurs dits États et sujets cette amitié et  
correspondance réciproque, sans permettre dorénavant  
que de part ni d'autre on commette aucune sorte  
d'hostilité, par mer ou par terre, pour quelque cause  
ou sous quelque prétexte que ce puisse être; et on  
évitera soigneusement tout, ce qui pourroit altérer à  
l'avenir, l'union heureusement rétablie, s'attachant  
au contraire à se procurer réciproquement, en toute  
occasion, tout ce qui pourroit contribuer à leur gloire, intérêts  
et avantages mutuels, sans donner aucun secours  
ou protection directement ou indirectement, à ceux  
qui voudroient porter quelque préjudice à l'une ou à  
l'autre des dites hautes-parties contractantes. Il y aura  
un oubli et amnistie générale de tout ce qui a pu  
être fait ou commis avant, ou depuis le commencement  
de la guerre qui vient de finir.

### article deuxième

Ce Traité de Westphalie de mil six cent  
quarante huit, le Traité de paix de Nimègue de  
mil six cent soixante dix huit et mil six cent soixante  
dix neuf, de Briswick de mil six cent quatre vingt dix sept,

## Pour vous aider

### Lexique

**Ambassadeur.** Représentant diplomatique d'un souverain ou d'un État auprès d'un autre souverain. Au 18<sup>e</sup> siècle, le titre d'ambassadeur est réservé aux diplomates en poste dans les plus grandes puissances européennes (ex. : Grande-Bretagne, Espagne, Saint-Siège). Dans les autres pays, la représentation est assurée par un ministre plénipotentiaire.

**Consul.** Agent chargé de la défense et de la protection des ressortissants de son pays – notamment les marins et marchands - dans une circonscription donnée. Le plus souvent établis dans les ports, les consuls de France dépendent jusqu'en 1793 du ministère de la Marine.

**Insurgents.** Ce terme d'abord utilisé par les Anglais durant la Guerre d'indépendance désigne les Américains révoltés contre la Couronne. Ils préfèrent s'appeler les « patriots ».

**Ministre plénipotentiaire.** Représentant d'un souverain ou d'un État auprès d'un autre souverain, à ne pas confondre avec le membre d'un gouvernement. Il exerce des fonctions équivalentes à celles d'un ambassadeur\* mais a un rang protocolaire inférieur. Communément désigné comme *ministre de France, des États-Unis, etc.* Lorsqu'il exerce une mission permanente dans un pays, il est à la tête d'une légation. Lors des négociations diplomatiques, il est doté des pleins pouvoirs pour l'accomplissement de sa mission et signe les accords et traités conclus à l'issue de ces discussions.

**Nation.** Communauté des ressortissants d'un pays étranger, résidant dans une ville ou un territoire : *la nation française de Boston.*

**Pavillon.** Drapeau hissé sur un navire pour indiquer sa nationalité. Par extension, le terme peut désigner la flotte d'un pays dans son ensemble.

**Ratification.** Approbation définitive d'un traité ou d'un accord par les autorités des États signataires. Elle intervient après la signature par les plénipotentiaires. À l'époque moderne, elle est le plus souvent le fait du souverain.

**Secrétaire d'État des Affaires étrangères.** Titre officiel du ministre français des Affaires étrangères sous la monarchie.

## Biographies

**Beaumarchais (Pierre-Augustin Caron de, 1732-1799)**, homme de théâtre réputé, auteur de la trilogie de *Figaro*, aventurier, il est aussi un espion au service de Louis XVI. Partisan de l'indépendance américaine, il organise avec l'accord de Vergennes, un trafic d'armes au profit des Insurgents.

**Franklin (Benjamin, 1706-1790)**, personnage majeur de l'indépendance américaine, il fut à la fois un imprimeur, un écrivain, un inventeur, un homme politique et un diplomate. Il négocie notamment avec la France le Traité d'alliance puis le Traité de Paris en 1783.

**La Fayette (Gilbert du Motier de, 1757-1834)**, jeune noble convaincu de la justesse de la cause des Américains, il les rejoint en 1777. Il combat aux côtés du général Washington mais ne commande pas les troupes françaises envoyées par le roi. Devenu très populaire en France, il joue un rôle important au début de la Révolution mais est vite dépassé par l'évolution des événements. En 1830, il favorise l'accès au pouvoir du roi Louis-Philippe.

**Vergennes (Charles Gravier, Comte de, 1719-1783)**, noble, diplomate, il est le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Louis XVI de 1774 à sa mort. Sa politique vise à rétablir la position de la France après la guerre de 7 ans, à créer un équilibre entre les principales puissances européennes. Cela passe par un affaiblissement de l'Angleterre et explique son appui discret aux Insurgents puis son intervention ouverte.

## Chronologie indicative

<b>1757-1763</b>	Guerre de 7 ans : l'Angleterre prend le Canada français.
<b>1763-1773</b>	Lois britanniques imposant des taxes aux colons d'Amérique et les empêchant d'étendre leurs terres à l'ouest. Les Anglais veulent conserver de bonnes relations avec les tribus amérindiennes.
<b>1775</b>	Premiers affrontements armés entre Américains et Anglais.
<b>4 juillet 1776</b>	Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
<b>6 février 1778</b>	Le royaume de France passe un traité avec les Etats-Unis. Ils sont rejoints en 1779 par l'Espagne, en 1780 par les Provinces unies (Pays Bas).
<b>Décembre 1778</b>	Défaite militaire américaine dans le sud.
<b>1781</b>	Victoire navale française à la bataille de Chesapeake. Victoire terrestre franco-américaine à Yorktown.
<b>Novembre 1782</b>	Début des négociations de paix.
<b>3 février 1783</b>	Traité mettant fin à la guerre.